



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **14**
Date de la convocation : **28/02/2019**

Secrétaire de séance : **Mme Nathalie BRIONNET**

Le Sept Mars Deux Mille Dix-Neuf, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Joëlle PELTIER, M. Jean BRILLAUD M. Dominique LOUIS, M. Eric COUSIN, M. Patrice GAINANT – Adjoint

M. Bernard MAUZÉ Conseiller Municipal délégué

Mme Claudine HAIE, M. Jean HAMACHE, Mme Florence DERRÉ, M. Pascal DARDILLAC, Mme Doriane ALBERT, Mme Nathalie BRIONNET, M. Gérard COTTET, M. Denis MURGUET formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Pouvoirs : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANTS	MANDATAIRES
Mme Stéphanie VERRIER	Mme Doriane ALBERT
Mme Michelle ECLERCY	M. Bernard MAUZÉ
Mme Catherine HENROTTE	Mme Joëlle PELTIER
Mme Françoise MARTIN	M. Jean BRILLAUD

Excusée non représentée : Mme Sandrine BROCHARD

Absents : Mme Sandrine DUMUIS, M. Franck HUET, M. Joël BARRAULT, Mme Sylvie GLASSON

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 Janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Madame le Maire présente une analyse financière et revient particulièrement sur l'évolution de la fiscalité dans le territoire et rappelle les mesures fiscales nationales avec une augmentation de 1 % des valeurs locatives votée par la loi de finances. Elle précise que pour cette année, les taxes ne sont pas encore votées au niveau départemental ni au niveau de la Communauté Urbaine. Pour la fiscalité locale, la question sera posée lors du vote du budget 2019 mais elle précise que seule le taux de la taxe foncière peut être impactée.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame le Maire présente une analyse financière du compte administratif et souligne une baisse sensible des dépenses de fonctionnement due essentiellement à l'impact du transfert de la compétence voirie vers la Communauté Urbaine (- 8,8 % par rapport à 2017). Elle précise que le budget 2018 est réalisé à 92,5 % ce qui montre la sincérité du budget. Les recettes de fonctionnement baisse de 5,4 %.

Cette année, 63 % des investissements sont réalisés. Elle rappelle les emprunts réalisés et les divers indicateurs dressés par les Trésoriers des Finances Publiques.

Après ces explications, Madame le Maire donne la parole à Monsieur MAUZÉ, doyen d'âge pour l'approbation de ce compte administratif. Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la salle du Conseil. Elle ne participe pas au vote.

Monsieur MAUZÉ procède au vote. Ce Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Madame le Maire délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2018 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal :

- Constate aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en dépenses : **529 000 €**
- Vote à l'unanimité (ou pas) le Compte Administratif 2018 de la Commune,
- Arrête les résultats définitifs,
- Approuve/n'approuve pas :
 - le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **+ 650 737.56 €**
 - le résultat cumulé de la section d'investissement soit **+ 234 939.00 €**

Après avoir entendu cet exposé de Madame le Maire qui sort de la salle et qui ne participe pas au vote, le Conseil Municipal approuve avec 17 voix Pour ce Compte Administratif 2018.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Madame le Maire présente les résultats du Compte de Gestion établi par le Trésorier. Les résultats sont identiques au Compte Administratif précédemment présenté et approuvé.

Délibération :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle l'obligation qui est faite de rendre compte au Conseil Municipal de la comptabilité du payeur, aux termes des articles 51 au 54 de la loi du 2 mars 1982.

Madame le Maire rappelle que contrairement au compte administratif qui ne retrace que l'exécution des opérations annuelles inscrites au budget, le compte de gestion tenu par le Comptable retrace une comptabilité beaucoup plus précise.

Le compte de gestion décrit ainsi non seulement les mandats et titres émis par l'ordonnateur, mais également :

- Le patrimoine (actif et passif),
- L'endettement (état de la dette),
- Le niveau de trésorerie de la Collectivité (compte 515),
- Les titres de recettes émis, non recouverts (impayés),
- Les mandats émis, non réglés (délais de paiement).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice **2018** par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve avec 18 Voix Pour ce Compte de Gestion **2018**.

AFFECTATION DES RÉSULTATS – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET 2019

Délibération :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

Fonctionnement	
Dépenses	2 138 674.73 €
Recettes	2 745 921.65 €
Résultat 2018	+ 607 246.90 €
Report 2017	+ 43 490.64 €
Résultat de clôture	+ 650 737.56 €
Investissement	
Dépenses	967 856.03 €
Recettes	789 080.09 €
Résultat 2018	- 178 775.94 €
Report 2017	- 432 113.79 €
Résultat de clôture	+ 234 939.00 €
Reste-à-réaliser (RàR)	
Dépenses	529 000.00 €
Recettes	0.00 €
Résultat des RàR	- 529 000.00 €
Fonctionnement capitalisé	
Résultat de clôture(1)	+ 234 939.00 €
Résultat des RàR	- 529 000.00 €
Besoin de financement(2)	- 294 061.00 €
Excédent reporté	
Résultat de clôture	+ 650 737.56 €
Besoin de financement	- 294 061.00 €
Excédent reporté (3)	+356 676.56 €

(1) – Excédent d'investissement reporté : 234 939 € (Recette d'investissement)

(2) – Besoin de financement : 294 061 € (Recette d'investissement)

(3) – Excédent reporté : 356 676.56 € (Recette de fonctionnement)

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve avec 18 voix Pour, cette affectation des résultats 2018 dans le budget 2019.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019

Madame le Maire rappelle l'engagement pris en début de mandat de limiter l'augmentation de la fiscalité communale. Elle précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis quatre ans. Cette année les mesures fiscales nationales vont augmenter les valeurs locatives de 1 %, votées par la Loi de Finances. Elle propose de maintenir la stabilité de la fiscalité communale pour la cinquième année consécutive.

Après débat, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Délibération :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle les taux 2018, les bases 2018 et donc le produit attendu :

	Taux 2018	Bases 2018	Produits 2018
Taxe d'Habitation	10,75	5 142 679	552 838
Taxe Foncier Bâti	12,87	3 690 916	475 021
Taxe Foncier Non Bâti	34,65	58 557	20 290
			1 048 149 €

Le Conseil Municipal décide/ne décide pas de modifier les taux de l'année 2019.

La situation serait donc désormais la suivante :

	Taux 2019	Bases prévisionnelles 2019	Produits 2019
Taxe d'Habitation	5 142 679	552 838
Taxe Foncier Bâti	12,87	3 690 916	475 021
Taxe Foncier Non Bâti	34,65	58 557	20 290
			1 048 149 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux de la fiscalité pour l'année 2019.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Madame le Maire présente le budget 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 2 911 730 Euros pour le fonctionnement
- 1 431 500 Euros pour l'investissement.

Elle présente les orientations 2019 et précise qu'il est important de travailler sur le développement des recettes pour limiter les diminutions des dotations (location des logements, des lodges). Elle rappelle l'achat des bâtiments de la Poste avec la location des bureaux à la Poste pour un revenu de 7 000 Euros par an ainsi que le potentiel pour créer de nouveaux revenus.

Le programme d'investissement proposé reste cohérent avec les engagements du mandat que sont :

- La valorisation du patrimoine communal avec la nécessité de répondre aux obligations réglementaires en matière d'accessibilité et la réduction des consommations énergétiques avec :
 - La finalisation de la rénovation intérieure de la Mairie (bureaux et salle du Conseil Municipal),
 - La rénovation des Ateliers Municipaux,
 - Les sanitaires du Domaine de Givray,
 - L'achat et la réhabilitation de la Poste,

- L'installation d'un préau, l'aménagement de la cour et la création d'un self-service à l'école élémentaire,
 - Système d'accès aux bâtiments communaux (pour régler les problèmes liés à la gestion des clés),
 - Rénovation de la partie centrale du Cimetière,
 - Rénovation de la façade et changement d'huissieries à Pichereau,
 - Installation de jeux dans la cour, la création de sanitaires adultes, la mise en place de ventilation et le changement de la bâche du préau de l'école maternelle,
 - Changement des chaudières de la Médiathèque et du Presbytère,
 - L'aménagement de la serre à bois en box de rangement.
- Améliorer, protéger et attirer avec :
- Améliorer les espaces publics avec notamment le fleurissement et la mise en lumière du centre bourg,
 - Réfection des trottoirs de la Rue des Vignes, la fin de la piste cyclable, la réfection de la Route de Montrepos,
 - Installation de la vidéoprotection aux Iles de Pont,
 - Augmentation du capital de la Vallée des Légendes avec SAINT-BENOIT pour la mise en place d'un jeu de piste virtuel,
 - Mise en place de la signalétique communale afin de mieux identifier les bâtiments communaux.

Madame le Maire remercie le travail réalisé par Monsieur Thierry MÉRAL et Madame Ophélie DELAGE pour l'élaboration de ce budget ainsi que Messieurs MAUZÉ et BRILLAUD.

Délibération :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire présente les grandes orientations de ce budget primitif **2019**.

La présentation s'effectue au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

- Un équilibre dépenses/recettes en fonctionnement de **2 911 730 €**
 - Un équilibre dépenses/recettes en investissement de **1 431 500 €**
- Soit un budget total de **4 343 230 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce budget primitif **2019**.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

Madame le Maire rappelle la nécessité d'obtenir le plus de subventions possibles afin de diminuer l'autofinancement ou l'appel à l'emprunt.

Il est proposé de solliciter tous les partenaires financeurs (État – Région – Département – Grand Poitiers) pour obtenir des subventions.

AUTRES DÉLIBÉRATIONS

CRÉATION DE DEUX POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Madame le Maire propose de créer deux postes de Conseillers municipaux à compter du 1^{er} Avril 2019 pour :

- **Madame Doriane ALBERT** qui sera chargée de la création et gestion des produits touristiques,
- **Madame Françoise MARTIN** pour la gestion des lodges durant la période estivale.

**AVENANT À A CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES « MERCREDI »
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VIENNE**

Madame le Maire propose de signer un avenant avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne pour intégrer les mercredis après-midi à la convention pour l'accueil de loisirs du Domaine de Givray.

AVENANT À A CONVENTION « MON COMPTE PARTENAIRE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VIENNE

Madame le Maire propose de signer un avenant avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne pour autoriser les services à avoir accès au site internet afin d'effectuer des démarches administratives.

CESSION DE TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA LIGNE À GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE

Madame le Maire rappelle l'aménagement des abords de la Ligne Grande Vitesse à la Douardière. Il s'agit de trois parcelles : AB 52 de 156 m², AB 87 de 179 m² et la AB 88 de 596 m² soit au total 931 m². Il est proposé de céder ces terrains pour un prix de 307,92 Euros.

COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire propose aux Présidents des commissions communales de faire un point d'avancée des dossiers en cours.

Monsieur Bernard MAUZÉ informe qu'il va recevoir le 27 Mars 2019 les services de la SNCF pour les problèmes de stabilité du pont à proximité du cimetière.

Monsieur Eric COUSIN rappelle les projets en cours avec le lancement de l'isolation de la Salle Pichereau et le changement des fenêtres. Les travaux des sanitaires de Givray commenceront le 21 Mars 2019, une réunion de chantier aura lieu le 28 Mars 2019. L'aménagement des bureaux administratifs de la Mairie sont toujours en cours. Il donne des précisions sur l'avancement des travaux du centre bourg.

Monsieur Patrice GAINANT rappelle les prochaines manifestations estivales avec la soirée gourmande en collaboration avec l'association CROFOLI (Don du Sang) et Madame Mélanie TEXIER. Cette soirée aura lieu le Samedi 25 Mai 2019.

L'organisation de la fête de la Plage se met en place. Le parcours des foulées est validé. L'enseigne DÉCATHLON sera partenaire officiel avec le Département de la Vienne, les communes de LIGUGÉ et SMARVES. Les flyers seront édités rapidement. Le programme de la fête de la Plage est en cours de finalisation.

Il rappelle que Ligugé accueillera un concert des heures vagabondes. Une réunion a eu lieu le 7 Mars 2019 à la Préfecture. La programmation sera annoncée le 21 mars.

Monsieur Jean BRILAUD informe qu'il vient de signer l'acte notarié pour la vente de terrains aux riverains de la rue Valentine Tessier.

Monsieur Dominique LOUIS rappelle le travail lancé par la Commission Jeunesse et Sports pour les subventions aux associations. Ces subventions seront votées lors du prochain Conseil Municipal.

Il rappelle la présentation de la politique jeunesse le Samedi 9 Mars 2019 Salle Jean Monnet. Les parents et des adolescents de la Commune sont invités.

Il alerte sur l'utilisation des cours de tennis intérieurs car lors de chaque manifestation les créneaux sont supprimés. Cette association demande à être informée plus en amont.

Madame Doriane ALBERT informe qu'elle a rencontré Monsieur Maxime TEXIER, responsable du paddle et Monsieur MOUTAUD de Société GRAVITÉ gestionnaire du parcours accrobranche installé à Givray concernant un partenariat à mettre en place avec nos activités que sont la location des tentes lodges et le jeu d'énigmes. Elle propose de mettre en place quatre formules regroupant toutes ces activités. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Madame Joëlle PELTIER rappelle la réunion publique qui s'est tenue le 4 Mars 2019 sur l'aménagement du centre bourg. La signalétique sera à revoir pour éviter que les automobilistes circulent en sens interdit.

ACTIVITÉS INTERCOMMUNALES

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Les commissions communautaires auront lieu au cours de la semaine du 22 au 28 Mars 2019.

Une réunion sur les accotements de voirie aura lieu à SÈVRES ANXAUMONT le 3 Avril prochain.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que :

- Le Salon de la Bande Dessinée aura lieu les 30 et 31 Mars 2019 au Domaine de Givray,
- L'INSEE vient de communiquer le nombre d'habitants au 1^{er} Janvier 2019 qui est de 3 335. Elle s'étonne qu'environ 40 foyers ont refusés de répondre à l'enquête. Ces réfractaires seront recensés par l'INSEE.

REMERCIEMENTS

- ✓ De l'association Amitiés et Loisirs pour les travaux de rénovation du terrain de pétanque et des abords de Pichereau,
- ✓ D'un habitant du Cimeau pour la réfection des accotements de voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance
Et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 4 Avril 2019 à 20 heures.